

### **Assemblée Générale annuelle du samedi 3 novembre 2018**

Le samedi trois novembre deux mille dix-huit, à dix-sept heures, les membres de l'association « Rencontres Musicales de Noyers » se sont réunis en assemblée générale annuelle à Noyers-sur-Serein, à la Mairie, salle du Conseil, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'assemblée est présidée par Chantal Bonnard, en sa qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Catherine Dupuis.

Après signature de la feuille d'émargement, la Présidente constate que 32 membres sont présents et 20 sont représentés. Le nombre de voix s'élève ainsi à 52 sur un total de 157 adhérents au 30 septembre 2018.

Chantal Bonnard déclare alors que l'assemblée étant régulièrement constituée, elle peut donc valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Elle remercie celles et ceux qui se sont déplacés pour participer à cette réunion, ainsi que la Municipalité de Noyers-sur-Serein pour la mise à disposition de la salle.

Participent également à la réunion Monsieur Michel Pellerin, ancien conseiller départemental de l'Yonne et Président du Foyer Rural de Noyers-sur-Serein, Madame Nathalie Labosse, Maire de Noyers-sur-Serein et Monsieur Daniel Robert, conseiller municipal, Président de l'Association du Vieux Château de Noyers.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente réunion, comme indiqué sur la convocation qui a été adressée à chaque membre :

- Rapport d'activité de l'exercice 2017 – 2018
- Rapport financier de 2017 – 2018
- Approbation des comptes et quitus
- Election des administrateurs :
  - Comme le prévoient les statuts, le mandat de 4 administrateurs prenant fin en 2018, il faut les renouveler ou les remplacer (Etienne Bouillot, Jennifer Bue, Isabelle Lestringant, Nicole Legrand).
- Programme 2018 – 2019 et budget prévisionnel de l'exercice 2018 – 2019
- Questions diverses

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DE 2017 – 2018**

L'exercice 2018 a été marqué par :

- La programmation de 9 concerts de très grande qualité.
- Le 20 mai, le concert d'ouverture à Noyers du Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne et de Franche Comté avec Richard Galliano.
- La diminution du nombre des master classes : 4 au lieu de 5 (pas de violoncelle cette année).
- L'augmentation de la fréquentation des concerts et le plein de l'académie.
- La baisse, inquiétante pour l'avenir, des subventions publiques et du mécénat SPEDIDAM (Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-Interprètes). Depuis 2017, nous n'avons déjà plus le partenariat de l'ADAMI (Société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes).
- La difficulté de trouver et d'intégrer de nouveaux bénévoles.
- La recherche de nouveaux moyens de communication. A côté des réseaux sociaux, news letters, mailing, presse écrite locale, ont été ajoutés :
  - une exposition de photos dans le hall de la mairie,
  - la création d'un compte Instagram (réseaux sociaux) et la publication de photos,
  - le début, en tant que bénévole, de Catherine Legrand (attachée de presse) dans les relations de presse pour le festival.
- Une politique encore plus drastique d'économie, compte tenu de la baisse des subventions et du mécénat SPEDIDAM. Nous avons ainsi été informés seulement en mai 2018 que la subvention de la SPEDIDAM ne serait que de 3 500 €, contre 18 000 € escomptés. Quant à la Communauté de Communes, elle nous a versé 950 € (contre 1 640 en 2017). Enfin, le Conseil Départemental nous a alloué 5 000 € de moins qu'en 2017. L'augmentation de 10 % des ressources propres (billetterie) ne compense malheureusement pas les baisses subies.

Les résultats obtenus en 2018 permettent cependant de proposer de poursuivre l'évolution du projet pour 2019, grâce au décalage du versement dans l'exercice 2018 de deux sommes dues au titre de l'exercice antérieur. Mais qu'en sera-t-il des années suivantes ? Le projet devra nécessairement être revu à la baisse, car plus le nombre de concerts est important, plus le déficit est élevé.

### **Vie de l'association**

Le 11 novembre 2017, l'assemblée générale de l'association renouvelait le conseil d'administration qui lui-même réalisait le même bureau et renouvelait le mandat de la Présidente. Un nouveau membre : Isabelle Lestringant a remplacé Jean-Joël Duchesne pour la fin de son mandat (1 an).

Le nombre de bénévoles, les niveaux d'implication et les disponibilités des bénévoles sont encore insuffisants. Un appel à bénévoles a été publié sur Facebook courant octobre 2018.

Nous n'avons pas réalisé la couverture des programmes des concerts avec la publicité payante des commerçants (manque à gagner d'environ 1 200 €) car aucun bénévole n'a pu prendre en charge le travail, Jenni Chandler -qui s'en était occupé en 2016- venant tout juste de rentrer d'Australie.

Au 30 septembre 2018, l'association compte 157 adhérents (contre 147 au 30/09/2017).

### **Projet jeune public**

Aucune présentation des instruments et des œuvres aux élèves des écoles de Noyers par des artistes bénévoles n'a pu avoir lieu au cours de l'année scolaire, ni de concert à l'église à leur profit, puisque personne n'a pu prendre en charge cette action. Le Conseil d'Administration verra si ce projet peut être poursuivi en 2019.

### **Stage et master-class**

Actions de formation ou de perfectionnement dispensées par des « grands maîtres », les master classes sont destinées à des amateurs très confirmés ou à de jeunes professionnels.

Le stage de perfectionnement de piano s'adresse à des musiciens « tous niveaux ».

Les cours sont ouverts au public. Tous, à l'exception de la master classes de chant lyrique installée traditionnellement à l'Isle sur Serein, ont eu lieu dans la Salle du Conseil, mise à notre disposition par la Mairie de Noyers-sur-Serein : Que la Municipalité soit remerciée pour son soutien !

Les « concerts des élèves » de chacune des classes d'instruments proposés, dont l'entrée est gratuite, sont l'occasion de découvrir de jeunes talents. C'est aussi pour les nucléiens et pour les visiteurs une manifestation artistique publique de haute qualité, qu'ils ont été nombreux à apprécier à sa juste valeur.

Les disciplines concernées en 2018 ont été les suivantes : piano, violon, art lyrique.

Le tableau suivant donne quelques indications chiffrées. Le nom entre parenthèses est celui du pianiste accompagnateur.

<b>Discipline</b>	<b>Professeur (accompagnateur)</b>	<b>Dates</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Lieu</b>
Piano (perfectionnement)	Anne Billant	7 au 13	9	Noyers
Art lyrique (master-class)	Mélanie Jackson (Vincent Leterme)	12 au 19	11	L'Isle-sur-Serein
Violon (master-class)	Olivier Charlier (Pierre-Yves Hodique)	13 au 20	11	Noyers
Piano (master class)	Anne Queffélec	20 au 27	12	Noyers

Les master classes de cette année se sont caractérisées par :

- de jeunes concertistes particulièrement talentueux,
- de jeunes musiciens enthousiastes de leur séjour, venus du monde entier (Japon, Corée, Chine, Maroc) et moins du Conservatoire de Paris et aussi de toute l'Europe (Italie, Suisse, Croatie),
- l'accueil bénévole de tous les stagiaires et professeurs à Noyers et l'Isle-sur-Serein (43 élèves et 6 professeurs) et l'organisation des repas par la Maison Paillot et Les Granges.
- la mise à disposition d'une douzaine de bons pianos à Noyers (ce qui est une performance rare pour un village de la taille de Noyers !).

Côté concerts, on notera que :

- les concerts ont été très réussis et dans l'ensemble bien remplis, tout particulièrement Anne Queffélec, Olivier Charlier et Philippe Cassard ; côté jazz, Rhoda Scott Quartet a également su trouver son public.
- la tradition des après-concerts s'est poursuivie grâce à la participation en nature du BIVB de Chablis, La Chablisienne et des viticulteurs de la région : JM Brocard, D. Gruhier, Bardet et fils, Le Clos du Roi, et un nouveau partenaire, le Domaine de Lacroix Montjoie à Vézelay.
- les dîners d'après-concert ont eu lieu aux Granges.

Retenons que la spécificité des stages et master classes réside dans la qualité exceptionnelle des professeurs, dans le niveau élevé des élèves et dans le rôle déterminant que jouent les nucériens et le Conseil Municipal qui acceptent d'héberger généreusement les stagiaires et de prêter la salle de la Mairie pour les cours. Cela permet, entre autres, de maintenir des tarifs abordables pour les jeunes stagiaires.

### **Concerts**

Rappelons que les concerts des Rencontres Musicales de Noyers font partie du Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne et de Franche Comté, le premier de la Région en termes de montant de subvention. L'ouverture du Festival des Grands Crus a eu lieu à Noyers le 20 mai avec Richard Galliano en accordéon solo.

Au total, ce sont 14 concerts, dont 5 concerts des élèves, qui ont été donnés à Noyers et à l'Isle-sur-Serein l'après-midi ou le soir.

Nous avons accueilli 10 % de spectateurs de plus que l'année précédente, lesquels viennent parfois de loin faire ce voyage musical, grâce à la communication et le bouche à oreilles. Ils ont apprécié l'aménagement acoustique de l'église, proche de celui d'une salle de concert. A noter une projection du logo sur l'abat-son, lequel avait été restauré en 2017. De très beaux moments musicaux ont été partagés encore au cours de cette édition 2018.

L'ensemble des concerts et l'académie ont réuni quelques 2 200 personnes. Nous avons accueilli au total une vingtaine de grands artistes et 43 stagiaires musiciens.

Les rappels à la fin de chaque concert ont été plus qu'enthousiastes et admiratifs du talent des artistes.

<b>Lieu</b>	<b>Date</b>	<b>Artiste(s) ou formation</b>	<b>Nombre de spectateurs</b>
<i>Noyers</i>	<i>20 mai</i>	Richard Galliano	191
<i>Noyers</i>	<i>13 juillet</i>	Quatuor 212 (solistes de l'Orchestre du Metropolitan Opera New York) David Chan 1 <sup>er</sup> violon, Catherine Ro 2 <sup>e</sup> violon, Dov Scheindlin alto, Rafael Figueroa violoncelle	135
<i>Noyers</i>	<i>13 juillet</i>	Elèves du stage de piano	83
<i>Noyers</i>	<i>15 juillet</i>	Emmanuel Ceysson	100
<i>Noyers</i>	<i>17 juillet</i>	Philippe Cassard (piano) et Olivier Charlier (violon)	174
<i>Isle-sur-Serein</i>	<i>19 juillet</i>	Elèves de la master class de chant lyrique	118
<i>Noyers</i>	<i>20 juillet</i>	Edgar Moreau (violoncelle) et Pierre-Yves Hodique (piano)	175
<i>Noyers</i>	<i>20 juillet</i>	Master class de violon	61
<i>Noyers</i>	<i>21 juillet</i>	Rhoda Scott Quartet	282
<i>Noyers</i>	<i>22 juillet</i>	Anne Queffélec (piano)	322
<i>Noyers</i>	<i>24 juillet</i>	Laurent Korcia (violon) et Aeyong Byun (piano)	165
<i>Noyers</i>	<i>25 juillet</i>	Aline Piboule (piano)	75
<i>Noyers</i>	<i>27 juillet à 14h et à 20h</i>	Elèves de la master class de piano (2 concerts)	152

Le quatuor 212 (solistes du Metropolitan Opera) terminait à Noyers sa tournée en France. Leurs membres ont beaucoup apprécié l'accueil du village.

Le concert de harpe s'est tenu à un horaire difficile le jour de la finale de la coupe du monde de football. Emmanuel Ceysson a été admiré pour sa sonorité, lui qui parvient avec sa harpe à évoquer de nombreux instruments.

Philippe Cassard, qui accompagnait Olivier Charlier, a beaucoup apprécié son deuxième séjour à Noyers et en a même parlé sur les ondes radiophoniques.

Edgar Moreau et Pierre-Yves Hodique nous ont offert un excellent concert.

Le concert de Rhoda Scott a satisfait le nombreux public, malgré des problèmes acoustiques liés au fait que l'église n'est pas sonorisée.

L'église était pleine pour le concert d'Anne Queffélec, qui a fait vivre aux spectateurs un moment musical rare, avec la première et la dernière des sonates de Beethoven.

Le nombre de spectateurs n'était pas à la hauteur de la qualité des concerts de Laurent Korcia et Aeyong Byun, et d'Aline Piboule, qui a interprété (en création mondiale à Noyers-sur-Serein) la retranscription pour piano de La Mer de Debussy. La nouveauté que l'artiste a apportée dans la programmation n'a pas recueilli autant de public que nous aurions souhaité.

Nous avons poursuivi l'effort de communication en interne et en externe, qui reste insuffisant. En 2019, il faudra envisager plus de travail de la commission communication. Sont prévues, d'ores et déjà, une nouvelle exposition de photos dans le hall de la Mairie et la diffusion de plusieurs News Letters.

La billetterie en ligne Placeminute.com a répondu à nos attentes et constitue désormais notre premier canal de vente.

Le site internet [www.musicalesdenoyers.com](http://www.musicalesdenoyers.com), mis en place depuis mars 2010, a été régulièrement mis à jour.

Nous avons effectué de la publicité gratuite sur internet et des interviews sur France Bleue et France Inter, et payé des annonces dans la presse (Yonne Républicaine, Yonne Mag) ; nous avons assuré un suivi sur Facebook. Mais nous n'avons pas renouvelé les spots payants sur Radio Classique, trop onéreux.

Nous n'avons pas réalisé d'investissements cette année ; nous avons uniquement réalisé la projection lumineuse du logo des RMN sur l'abat son.

## **Conclusion**

Le cru 2018 a été très bon.

Sur le plan quantitatif, le nombre d'entrées est de 10% supérieur à celui de 2017, pour 9 concerts payants. Par ailleurs, la formule qui consiste à concentrer les manifestations et à essayer de leur donner des formes plus variées, semble avoir fait ses preuves. Il est impératif de trouver du mécénat d'entreprise, compte tenu de la baisse significative des subventions.

Donc de nombreux points d'interrogations sur les années futures.

## **RAPPORT FINANCIER DE 2017 – 2018**

Jean-Pierre Legrand présente la situation financière de l'association, sous sa forme analytique et économique.

L'équilibre financier n'a pas été atteint en 2018 ; si le déficit n'est que de 1 345 €, il aurait été proche de 10 000 € si nous n'avions pu comptabiliser en 2018 deux subventions relatives à 2017 (mais confirmées trop tard pour figurer dans les comptes de 2017). Ce phénomène ne se reproduira pas en 2019, toutes les recettes 2018 prévisibles ayant été actées et comptabilisées en 2018.

Le total des charges est de 103 000 € (contre 116 000 € en 2017).

Les cachets des artistes, charges comprises, s'élèvent à 55 400 € contre 61 200 € en 2017 : cette baisse est due essentiellement à l'absence de master class de violoncelle. Aux 32 200 € de cachets nets versés s'ajoutent 22 500 € de cotisations sociales diverses. Le poste "salaires des artistes" représente ainsi 53% des dépenses.

Les frais techniques (montage des éléments acoustiques et de la scène, location de la scène et des pianos) représentent 14% du total des dépenses.

Les frais publi-promotionnels (conception et impression des livrets, flyers, affiches, ainsi que les annonces dans la presse, les news-letters et la mise à jour du site internet) n'ont pas dépassé 8 800 € (10 200 € en 2017)

Les frais de restauration (8 700 € pour les stagiaires, 1 800 € pour les artistes), les droits d'auteur et taxes (2 700 €), les frais de gestion (4 100 € : assurances, téléphone, affranchissements postaux, fournitures, honoraires de l'expert-comptable) et les amortissements (2 700 €) représentent le reste des charges de la saison écoulée.

En regard, les versements des stagiaires ont assuré l'équilibre des frais propres aux stages (28 000 €).

La billetterie des concerts a rapporté près de 30 000 € (soit 28 % de nos recettes), somme jamais atteinte auparavant.

Mais les subventions ont plongé de 40 000 € à 23 000 €, tandis que le mécénat de la Caisse des Dépôts restait stable.

Nous avons bénéficié d'une subvention exceptionnelle du Festival Musical des Grands Crus de Bourgogne et de Franche Comté (FMGCBFC) ; une partie de nos frais de communication (1 200 €) a été prise en charge par le FMGCB.

Pour le futur, si nous ne trouvons pas d'autres financements, il faut réduire l'activité et prévoir de ponctionner les réserves qui s'élèvent actuellement à 43000€ environ.

En conclusion de cette présentation du compte d'exploitation sous sa forme analytique et économique, Jean-Pierre Legrand rappelle que l'équilibre a pu être atteint grâce à des circonstances exceptionnelles mais il convient de faire preuve de vigilance pour l'avenir.

Michel Pellerin suggère que l'association sollicite les nouveaux fonds de développement pour la vie associative (ancienne "réserve parlementaire").

Luc Evrard demande si la subvention exceptionnelle du FMGCBFC pourrait être renouvelée à l'avenir.

Jean-Pierre Legrand précise que nous avons bénéficié d'une somme de 3 000 € car nous avons ouvert le festival. Par ailleurs, 2 000 € promis l'an passé n'ont été versés qu'en 2018.

Luc Evrard demande ce qu'il en sera de la Spedidam pour l'avenir.

Chantal Bonnard apporte les précisions suivantes :

- une nouvelle comptabilité publique se met progressivement en place : le budget de la Spedidam est désormais établi et géré en année civile et non plus en exercice "glissant" ; par ailleurs, les prévisions sont réalisées "a minima".
- les RMN ont bénéficié durant 5 ans des subventions de l'Adami qui effectue une rotation dans les associations aidées.
- un projet de fusion entre l'Adami et la Spedidam est actuellement en cours de réflexion.

## **BILAN DE L'EXERCICE 2017 – 2018**

Avant de présenter le bilan, Maryse Bethery précise tout d'abord que Jean-Pierre Legrand a, comme chaque année, évalué le bénévolat.

Depuis plusieurs années, les associations sont vivement incitées à valoriser le bénévolat dans la présentation de leurs comptes. Or ce bénévolat serait sur le point d'être taxé !

Chantal Bonnard indique qu'il est question que les Offices de Tourisme "taxent" les Associations, puisqu'ils assurent la promotion de leurs activités.

Nathalie Labosse précise que l'Office du tourisme d'Avallon regroupe en EPIC les communes de Noyers - Montréal - Quarré les Tombes et Vézelay ; il est actuellement financé par les sommes versées par les communautés de communes.

La saisie comptable est réalisée sur un logiciel comptable mis à disposition de l'association à titre onéreux et externalisé chez notre expert-comptable, le cabinet ETC.

Maryse Bethery donne des précisions sur les missions accomplies :

- suivi de la trésorerie des comptes à vue et livret ouverts au Crédit Agricole.
- contrôles et vérifications tout au long de l'exercice sur les adhésions, les stages, les concerts, les remboursements de frais, les factures de restaurant et les charges sociales. Ces contrôles sont renforcés par ceux réalisés par Jean-Pierre Legrand notamment par le suivi du budget et la comptabilité analytique qu'il réalise.

Elle précise que :

- les membres du Conseil d'Administration remboursent aux RMN les frais de repas pris avec les stagiaires et lors des après-concerts.
- les reçus fiscaux seront désormais adressés à tous les adhérents, pour le montant total (adhésion + don) de la somme versée à l'association.
- lors du renouvellement de notre licence "entrepreneur de spectacle", les RMN ont dû régler une nouvelle taxe au FNAS (Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles) avec un rappel sur les 3 dernières années.

Monsieur Bally, expert-comptable au sein du cabinet ETC, a vérifié et validé le compte de résultat comptable, la valorisation du bénévolat et le bilan.

Présentation du bilan

#### ❖ **Actif**

- I. - Immobilisations : 7 306 €, après amortissements, pour cette année 2 657,55 €. En 2018, seuls les investissements réalisés en 2017 continuent de générer des amortissements. Pour la saison 2018, aucun investissement n'a été réalisé.
- II. - Actif circulant : 41 721 €. Ce montant se décompose en :
  - *Créances* : 11 050 €. Il s'agit de montants de subventions non encore versés. Ils correspondent à des conventions qui ont été signées avec des organismes ou des mécènes. Donc ces sommes, qui seront versées après la date d'arrêté du bilan (30 septembre 2018), concernent l'exercice 2017/2018 et sont donc incluses dans les produits de cette année.
  - *Disponibilités* : 30 671 € (compte à vue et compte livret). Ce sont les sommes dont nous disposons au Crédit Agricole, y compris les chèques que nous avons émis et qui n'ont pas encore été présentés au paiement.

#### ❖ **Passif**

- III. Les fonds associatifs s'élèvent à 43 801 € et se décomposent comme suit :
  - *Fonds propres* : 43 346 €. Ils correspondent à nos réserves et au cumul des résultats négatifs ou positifs des années précédentes.
  - *Résultat comptable de l'association* : - 1 345 € (résultat négatif). Il s'agit de l'écart entre les comptes de produits et les comptes de charges.
  - *Les ressources du bénévolat* sont imputées, par nature d'actions, sur les charges. L'évaluation pour l'exercice 2017/2018 est de 22 299 € et porte sur les postes suivants : hébergements, voiturage, direction artistique, communication, gestion financière, gestion administrative, gestion opérationnelle. Cette comptabilisation ne modifie pas le résultat comptable.
  - *Autres fonds associatifs* : 1 800 €. Il s'agit d'une subvention d'investissement (montant restant à amortir pour la subvention de 3 000 € reçue en 2017 pour le nouvel abat-son). Cette subvention fait l'objet d'un amortissement, au même taux que le bien financé. Pour 2018, la quote-part à réintégrer dans le résultat en produits est de 600 €.

Le fonds associatif qui était de 43 346 € au 30/09/2018 va donc baisser en raison du résultat négatif de 1 345 € au 30/09/2018.

- IV. *Provisions pour risques et charges* : 3 500 €. Cette provision a été constituée en 2012, en prévision du financement d'un projet en vue d'améliorer la qualité des concerts. Pour cet exercice, il a été décidé de maintenir ce montant en provision.
- V. *Dettes fournisseurs* : 1 726 €. Ce montant représente les seules factures que nous n'avions pas réglées avant la clôture de l'exercice, celles-ci ne nous étant pas encore parvenues. Elles concernent ETC (502 € pour le contrôle et la validation des comptes, 374 € pour l'utilisation du logiciel de comptabilité), la SARL Bonnot (350 €) et la taxe sur les variétés (estimée à 500 €, pour les concerts de R. Galliano et R. Scott).

Toutes les dépenses afférentes à l'exercice ont été comptabilisées dans les comptes de charges du compte d'exploitation.

Maryse remercie l'équipe des bénévoles (non membres du Conseil d'Administration) qui participe aux mises sous pli des programmes des concerts et master class. Elle indique qu'elle rentre dans sa 10<sup>e</sup> année de trésorière des RMN et précise qu'elle assurera encore ses missions pour la saison 2018/2019. Mais elle souhaite former dès que possible un successeur afin que la relève soit assurée.

### 1<sup>ère</sup> résolution

**L'assemblée générale approuve le rapport d'activité de la saison 2017 – 2018 et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion.**

**Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2017 – 2018, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.**

**Dès lors, quitus est donné au trésorier pour sa gestion de l'exercice écoulé.**

**L'assemblée générale approuve l'affectation du résultat négatif de 1 345 € comme suit : aux fonds associatifs.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts prévoient que le Conseil d'Administration peut comporter jusqu'à 12 membres et qu'il est renouvelé par tiers tous les ans.

A l'issue du vote de l'assemblée générale du 11 novembre 2017, le Conseil comportait les 12 membres suivants :

Fin du mandat en <b>2018</b>
Etienne Bouillot Jennifer Bué <u>Isabelle Lestringant</u> Nicole Legrand

Fin du mandat en <b>2019</b>
Maryse Bethery Chantal Bonnard Henri Nicolas Jacques Sentex

Fin du mandat en <b>2020</b>
<u>Zuzana Evrard</u> <u>Marie Gallet</u> <u>Haude Hodanger</u> <u>Jean-Pierre Legrand</u>

*En italique, administrateurs élus lors de l'assemblée générale ordinaire de 2017.*

Catherine Dupuis indique qu'il convient donc de procéder au renouvellement du tiers sortant dont le mandat expire en 2018.

Isabelle Lestringant et Nicole Legrand se représentent.

Jennifer Bué indique qu'elle ne se représentera pas si quelqu'un souhaite rejoindre le Conseil d'Administration, tout en précisant qu'elle continuera à s'investir au sein de l'association. Elle souhaite que le poste de secrétaire soit repris par un autre administrateur.

Etienne Bouillot a indiqué qu'en raison de l'éloignement géographique, il ne se représente pas. Mais il continuera à s'investir ponctuellement (billetterie internet, Newsletter, ...).

Jenni Chandler fait savoir qu'elle souhaite présenter sa candidature.

Nous avons donc 4 candidatures, pour 4 postes à pouvoir.

Aucun adhérent ne demandant le vote à bulletin secret, l'assemblée générale décide donc de procéder à un vote à main levée. Elle décide également que le vote sera effectué « en bloc » et non pas « candidat par candidat ».

## 2<sup>e</sup> résolution

**L'assemblée générale prend acte de l'élection, pour une durée de trois ans, des administrateurs suivants : Jennifer Bué, Jenni Chandler, Nicole Legrand et Isabelle Lestringant. Leur mandat se terminera en 2021.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Catherine Dupuis rappelle que la composition du bureau (désignation du Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire) sera effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

A l'issue du vote, la composition du Conseil d'Administration est donc la suivante :

Fin du mandat en <b>2019</b>	Fin du mandat en <b>2020</b>	Fin du mandat en <b>2021</b>
Maryse Bethery Chantal Bonnard Henri Nicolas Jacques Sentex	Zuzana Evrard Marie Gallet Haude Hodanger Jean-Pierre Legrand	<i>Jennifer Bué</i> <i>Jenni Chandler</i> <i>Nicole Legrand</i> <i>Isabelle Lestringant</i>

*En italique, administrateurs élus lors de l'assemblée générale ordinaire de 2018.*

## PRESENTATION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE 2018 – 2019

Chantal Bonnard présente les premières esquisses du programme de la saison 2019, lesquelles doivent faire l'objet de confirmations et ajustements.

Compte tenu des incertitudes financières, il a été décidé de réduire la "voilure" : 5 concerts (peut-être 6).

Le programme (provisoire) pour 2019 est le suivant :

Concerts			Master class et stage	
12	Olivier Charlier	Poilly	Master class Violon du 8 au 14	Noyers
16	Adélaïde Ferrière (percussions et marimba), qui sera le fil rouge du FMGCB. avec Fanny Azzuro (piano)	Noyers		
18	Alma Mahler Kammerorchester	Noyers	-	
20	éventuellement...	Noyers	-	
21	Anne Queffélec	Noyers	Master classe Piano du 22 au 28	Noyers
23	Anne Billant (piano) et Mirana Tutuianu (violon)	Noyers	Stage de perfectionnement piano du 15 au 21	Noyers
			Chant lyrique du 14 au 20	L'Isle-sur-Serein

Chantal Bonnard indique qu'il est devenu difficile de trouver des chambres dans le village même de Noyers pour héberger les stagiaires : or très peu disposent de leur propre véhicule, d'où l'impossibilité de leur proposer un hébergement en dehors du village.

Gary Hoffmann ne dirigera pas de master class en 2019.

Espérance Hervé (Association "Un Salon à Auxerre") souhaite avoir le programme des RMN dès que possible afin de pouvoir mettre en place sa programmation.

Chantal Bonnard rappelle que les RMN existent depuis 1991. Elle a donné beaucoup de son temps et pense qu'il faut maintenant une relève pour renouveler le festival. Afin de permettre la continuité de l'Association, cette relève devra être opérationnelle pour la prochaine assemblée de novembre 2019.

Jean-Pierre et Nicole Legrand ont la même approche. Jean-Pierre indique qu'il souhaitait s'arrêter cette année. Mais il veut passer le relais dans de bonnes conditions. C'est dans cet esprit qu'il va encore assurer ses tâches en 2019, et espère pouvoir assister à de beaux concerts en 2020. Il souhaite donc qu'au cours des prochains Conseils d'Administration le mécanisme puisse s'enclencher en vue de passer le flambeau, afin que l'association perdure dans les meilleures conditions possibles.

Chantal de Malézieux remercie l'équipe en place et indique que son mari, Emmanuel de Malézieux, serait fier de la succession des RMN.

### **BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2018 – 2019**

De nombreux éléments de recettes n'étant qu'à l'état d'estimations pour l'instant, le bureau n'est pas encore en mesure de présenter un projet de dépenses et recettes. L'objectif est d'équilibrer le budget.

### **3<sup>e</sup> résolution**

**L'assemblée générale approuve les grandes lignes du programme de la saison 2019 tel qu'il vient d'être évoqué.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la réunion est levée à 18h 30.

Un pot amical est organisé à l'issue de la réunion.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par deux administrateurs.

Chantal Bonnard  
Président

Jean-Pierre Legrand  
Vice-Président